

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2016-643 amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions pour régir les abris à bateau** » a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion	21 août 2015
Adoption du 1 ^{er} projet	22 janvier 2016
Avis de consultation publique	3 février, 3 mars 2016
Consultation publique	19 février, 18 mars 2016
Adoption du 2 ^e projet	15 avril 2016
Avis public demande d'approbation référendaire	27 avril 2016
Adoption du règlement	20 mai 2016
Date d'émission du certificat de conformité	14 juin 2016

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 20^e jour du mois de juillet 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 20 juillet 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de juillet 2016.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier